

Armes Légères, Gros Dommages
Appel à l'action de la société civile sur la sexospécificité et le contrôle des armes légères

En tant que groupes de la société civile du monde entier, nous œuvrons pour la paix et la sécurité, la compréhension mutuelle et le développement durable au niveau local et donc au service de toute l'humanité;

Nous reconnaissons les rôles divers que jouent les femmes et les hommes dans les sociétés, y compris dans les situations de paix et de conflit;

Nous soulignons que les hommes constituent la grande majorité des propriétaires d'armes légères. La grande majorité des auteurs et des victimes sont aussi des hommes jeunes;

Nous notons que les hommes dominent les professions et les activités avec un accès facile aux armes et aux domaines de prise de décision sécuritaire aux niveaux international, national et local: politique, diplomatie, application de la loi, armée, conseils municipaux et comités d'aînés;

Nous soulignons que pour les femmes, les armes légères et la violence entre partenaires intimes sont une combinaison fatale. Globalement, un tiers des meurtres de femmes sont commis par un partenaire intime, souvent avec des armes de petit calibre. Dans les zones de conflit, la violence sexuelle perpétrée par l'intimidation armée est un fléau sans fin. Dans les situations de conflit et de crime, les femmes supportent un lourd fardeau - psychologique et économique - lorsque des membres de la famille de sexe masculin sont blessés ou tués.

Nous reconnaissons et respectons l'expérience d'interdépendance des femmes au travers des communautés et des frontières et la solidarité qu'elles ressentent souvent, même avec ceux qui se trouvent au-delà des lignes de conflit.

Nous appelons pour une intégration approfondie des perspectives sexospécifiques dans les lois, programmes et activités de contrôle des armes légères dans tous les contextes et à tous les niveaux, y compris en tenant compte de la spécificité de la possession et de l'utilisation des armes légères, des effets différenciés des armes légères sur les femmes et les hommes, et de la manière dont les rôles attribués aux sexes peuvent façonner les lois et pratiques concernant les armes légères.

Des progrès considérables ont été accomplis dans le cadre politique international en ce qui concerne la convergence des programmes de contrôle des armes légères et de l'agenda sur les femmes, la paix et la sécurité.¹ Par exemple, lors de la 3ème Conférence d'examen du programme d'action des Nations Unies (PoA), les États ont réitéré l'importance d'encourager «la participation et représentation complètes des femmes, y compris aux postes de direction et en tant qu'agents de changement, dans l'élaboration des lois, la planification et la mise en œuvre des processus [...] concernant la sécurité communautaire, la réduction de la violence, la collecte et destruction des armes légères et de petit calibre et

¹ Voir, par exemple, plan d'action du bureau des affaires de désarmement des Nations Unies pour l'égalité des sexes (2016); Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000); Traité des Nations Unies sur le commerce des armes (2013); et atteindre les résultats du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (2001).

la prévention et résolution des conflits». Les États ont également reconnu «que l'éradication du commerce illicite des armes légères et de petit calibre est un élément essentiel de la lutte contre la violence sexiste».

Nous appelons les États, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, la société civile et toutes les parties prenantes à renforcer les liens entre ces deux ordres du jour lors des prochaines réunions du PoA et à rendre opérationnel les résultats sexospécifiques de la troisième Conférence d'examen.

Impliquer toutes les parties prenantes pour faire progresser les approches sexospécifiques dans le contrôle des armes légères

Les armes légères sont la seule catégorie d'armes appartenant principalement à la population civile. Une réglementation adéquate de ces armes nécessite des mesures et un renforcement des capacités bien au-delà de ceux impliqués dans le contrôle gouvernemental d'autres systèmes d'armes: par exemple, s'engager avec le gouvernement municipal, la police, la société civile, les jeunes à risque et les initiatives communautaires de réduction de la violence. L'engagement doit être inclusif et cibler toutes les données démographiques, y compris les femmes et les filles. La promesse faite par les États lors de la troisième Conférence d'examen d'assurer la coordination entre «les autorités nationales responsables de la mise en œuvre du programme d'action» et «les autorités nationales responsables du droit des femmes ou de l'égalité des sexes, ainsi que les groupes de la société civile composés de femmes» est un premier pas vers l'introduction d'une perspective sexospécifique dans les discussions sur les armes légères.

Un autre engagement majeur de la troisième Conférence d'examen a été que les États collectent des données permettant d'éclairer les incidences sexospécifiques du commerce illicite des armes. Des données ventilées par sexe peuvent aider à souligner l'importance de réglementer les armes légères pour lutter contre la violence sexiste. Cependant, les données devront être ventilées non seulement par sexe mais aussi par âge pour une compréhension plus complète des dommages causés par le commerce illicite des armes.

Aborder les stéréotypes liés au sexe

Lorsque la dimension sexospécifique n'est pas suffisamment identifiée par des mesures précises, détaillées et fondées sur des données factuelles, et par conséquent n'est pas suffisamment prise en compte dans les cadres législatifs et politiques sur les armes légères, le succès des interventions est diminué, ce qui compromet gravement l'efficacité de la maîtrise des armes légères.

Une perspective sexospécifique peut expliquer la persistance de stéréotypes sexistes construits par la société, liant la propriété des armes légères, son utilisation et son utilisation à mauvais escient, à des expressions spécifiques de la masculinité liées au contrôle, au pouvoir, à la domination et à la force.²

Représentation significative et participation des femmes

Le déséquilibre entre les sexes dans les organes de décision influence le discours politique sur les armes légères. La reconnaissance et participation des femmes en tant qu'actrices et expertes clefs dans les processus politiques liés à la

² Voir, par exemple, le Compendium des Nations Unies sur la mise en œuvre du contrôle modulaire des armes de petit calibre (MOSAIC) 06.10: Les femmes, les hommes et le caractère sexué des armes légères et de petit calibre (Octobre 2017), 17. <https://s3.amazonaws.com/unoda-web/wpcontent/uploads/2018/10/MOSAIC-06.10-2017EV1.0.pdf>

maîtrise des armes légères, aux niveaux international et national, conduirait à l'adoption de perspectives et de résultats plus précis reflétant la dynamique et les effets hautement sexospécifiques des armes légères. Le cadre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies, reste un mécanisme essentiel pour la promotion d'une représentation égalitaire et significative des femmes à tous les niveaux d'engagement sur les questions de paix et de sécurité.

Un appel à l'action

Nous appelons donc les États, les agences des Nations Unies, les organisations internationales, régionales et sous-régionales et la société civile à:

- Donner suite aux accords conclus lors de la troisième Conférence d'examen visant à intégrer les approches sexospécifiques aux processus des Nations Unies sur les armes légères en encourageant la «pleine participation et la représentation des femmes» dans les rapports nationaux sur le PoA et tous les aspects de la mise en œuvre de l'instrument.
- Utiliser le Compendium de modules pour le contrôle des armes légères (MOSAIC), sur «les femmes, les hommes et le caractère sexué des armes légères et de petit calibre» aux activités sexospécifiques liées à la mise en œuvre du PoA.³
- Défier les stéréotypes sexistes prédominants associant la masculinité à la propriété et à l'utilisation d'armes légères, ce qui augmente le risque de violence sexiste. Cet effort peut être facilité en défiant les liens entre la violence et la masculinité et l'éducation autour des normes sexospécifiques, ainsi que par une éducation pacifiste favorisant la tolérance, le pardon, l'égalité des sexes, la résolution nonviolente des conflits et des formes d'expressions alternatives de masculinité nonviolente;
- Soutenir et financer des initiatives visant à construire et renforcer les capacités et les compétences des femmes afin de leur permettre de participer de manière significative au processus des Nations Unies sur les armes légères. Cela comprend documenter l'expérience des femmes dans les processus décisionnels et politiques en matière de maîtrise des armes légères et la prise de conscience et l'accès des femmes à de telles opportunités conformément aux dispositions de la résolution 1325;
- Allouer et mobiliser des fonds pour améliorer le travail des organisations de la société civile, en particulier des organisations dirigées par des femmes, sur les armes légères, les droits des femmes et la prise en compte des sexospécificités, y compris le plaidoyer, l'éducation, la formation, la mise en œuvre et surveillance des lois et des politiques nationales;
- Supporter des mesures visant à renforcer le contrôle de la possession d'armes de petit calibre par des personnes civiles afin de réduire leur détournement et mauvaise utilisation;
- Garantir la mise en œuvre effective des dispositions du Traité sur le commerce des armes relatives à la violence sexiste en vertu duquel le transfert d'armes est illégal s'il y a un risque que les armes soient utilisées pour faciliter la violence sexiste (article 7 (4)).

³ Compendium (MOSAIC) 6:10: Les femmes, les hommes et le caractère sexué des armes légères et de petit calibre

- Veiller à ce que les femmes soient consultées dans les processus liés aux programmes de collecte et de destruction des armes; désarmement, démobilisation et réintégration et aux programmes de réduction de la violence communautaire; et que de tels programmes intègrent la problématique hommes-femmes en incluant des composantes telles que l'assistance aux survivants, le soutien psychosocial et des programmes de subsistance pour les femmes et les hommes;
- Comprendre l'opportunité lors de la transition du conflit à la paix de créer des relations inégales entre les hommes et les femmes soient transformées, donnant aux femmes de nouvelles possibilités de participer plus pleinement aux affaires politiques, sociales et culturelles;
- Reconnaître le rôle que les femmes peuvent jouer pour encourager les hommes de leurs familles et mobiliser les communautés par le biais mouvements pacifistes, à rendre leurs armes;
- Tenir compte du fait que lorsque les communautés se voient offrir des incitations à l'aide au développement en contrepartie de leurs armes, les femmes, si on leur a du tout posé la question, ont demandé des projets moins prestigieux que les hommes, mais avec pour effet direct d'alléger leur charge de travail et de réduire leur pauvreté;
- Reconnaître que les groupes armés qui ont recruté des combattantes, parfois par la force, peuvent ne pas donner aux femmes leurs propres armes ou peuvent les empêcher de conserver les armes après la signature des accords de paix, ce qui entraîne de nombreuses anciennes combattantes ainsi que d'autres femmes associées aux forces combattantes de ne pas faire partie des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration⁴;
- Reconnaître que les programmes de réinsertion destinés aux ex-combattantes, en particulier aux femmes qui ont occupé auparavant des postes de direction, devraient prendre en compte leur statut et leur rôle de commandement antérieurs, plutôt que de proposer des programmes traditionnels de réintégration des femmes dans un contexte domestique;
- Promouvoir et produire des recherches et des analyses participatives de qualité mettant en évidence les effets sexospécifiques de la violence armée et ses liens avec la pauvreté et d'autres formes d'injustice sociale;
- Préciser que des données plus détaillées différenciées selon le sexe et l'âge sur la possession et l'utilisation d'armes légères devraient être collectées par l'intermédiaire d'organes nationaux compétents, tels que les bureaux de statistique, y compris pour l'utilisation dans les rapports nationaux sur le Programme d'Action et pour renforcer et améliorer les programmes et les initiatives de maîtrise des armes légères - et qu'il est nécessaire que les experts sur la sexospécificité participent à l'examen de ces données;
- Promouvoir l'égalité des sexes dans les interactions avec les autres États d'une manière qui privilégie l'égalité des sexes dans tous les aspects de l'interaction internationale, incluant les aspects suivants sans s'y limiter: aide, commerce, défense, développement et sécurité.

⁴ Farr, V., H. Myrtilinen and A. Schnabel, Sexed Pistols: The Gendered Impacts of Small Arms and Light Weapons (United Nations University Press 2009), 424-428.

Nous appelons les États à contribuer au renforcement de nos efforts collectifs pour résoudre ce problème urgent en appliquant systématiquement des approches sexospécifiques à la maîtrise des armes légères.

Contacts pour le réseau des femmes de l'organisation IANSA (IANSA Women's Network):

- Magda Coss magdacoss@gmail.com
- Ema Tagicakibau ettag009@hotmail.com